

Séance du **22 avril 2010**

Présidence de **M. Etienne Rivier**, président

Rapport sur préavis N° 05/2010 sur demande de crédit d'ouvrage pour financer les travaux de transformation de la maison du vignoble des Allours, propriété communale, à Chardonne et réponse au postulat d'urgence « Les Allours » de Mme Joëlle Zaugg

Rapporteur : **M. Vincent Matthys**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 05/2010, du 25 février 2010, concernant la " Demande de crédit d'ouvrage pour financer les travaux de transformation de la maison du vignoble des Allours, propriété communale, à Chardonne et réponse au postulat d'urgence "Les Allours" de Mme Joëlle Zaugg ";

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 996'800.— pour financer les travaux de transformation de la maison du vignoble des Allours, propriété communale, à Chardonne,
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante,
3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de Fr. 49'840.— pendant 20 ans.
4. de considérer comme réglé le postulat d'urgence "Les Allours" de Mme Joëlle Zaugg déposée le 7 décembre 2007.

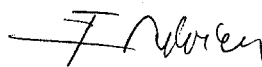
Ainsi délibéré en séance du **22 avril 2010**

Adopté à la quasi-unanimité (1 abstention)

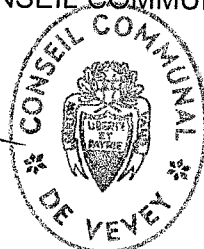
Pour extrait conforme le 26 avril 2010.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Etienne Rivier



la Secrétaire



Carole Dind